

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 16/11/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU FONCIER, EN CHARGE DU DOMAINE ET DE LA RECHERCHE

1 SERVICE : **Direction de la biosécurité**

2 LIBELLE DU POSTE : Technicien zoosanitaire

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5 FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE

6 IMPUTATION BUDGETAIRE :
PROGRAMME : 962 02
CENTRE DE TRAVAIL : 384
CODE POSTE : **9915**
PROGRAMME R.H : 970 03

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti - Faa'a

8 **FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :**
L'agent assure les missions de contrôle des produits et sous-produits d'origine animale aux frontières et lors de leur transport et les relations avec les usagers.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres
NOMBRES : Néant

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable du pôle import des produits d'origine animale / Chef de la cellule zoosanitaire

11 **MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :**
- En commun : véhicule de service, matériel informatique ;
- Personnel : vêtements et petit équipement de travail.

12 **CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :** Disponibilité et adaptation à des horaires décalés et travail le week-end pour les nécessités du service

13 **ACTIVITES PRINCIPALES :**

- o Dans le cadre du contrôle des échanges internationaux des produits d'origine animale susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaires des produits alimentaires :
 - Contrôler les documents d'introduction, d'importation et de réexportation tels que prévus par la réglementation ;
 - Contrôler physiquement les articles réglementés introduits, importés et réexportés, sur divers sites (en zone sous douane, dans les locaux de la direction de la biosécurité, dans les véhicules de transport entre les zones sous douane et les établissements des importateurs et exportateurs, chez les importateurs, au centre de tri postal et sur les lieux de traitement ou destruction ;
 - Préparer, éditer et remettre aux usagers les documents officiels prévus pour l'introduction, l'importation ou la récupération des articles réglementés susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux tels que prévus par la réglementation ;
- o Dans les domaines relatifs à la Direction de la biosécurité :
 - Assister les vétérinaires de la DBS ;
 - Assurer l'exécution des plans de contrôles et de surveillance établis ;
 - Renseigner les usagers sur les exigences réglementaires en matière de biosécurité ;
 - Rédiger les rapports de visite, de constat et d'inspection liés à son activité ;
 - Rechercher, constater les infractions et rédiger les procès-verbaux et les signalements destinés au procureur de la République ;
 - Collecter et saisir les informations statistiques dans le cadre de son activité.

14 **ACTIVITES ANNEXES :**

- Participer à des réunions ;
- Participer à d'autres missions de la cellule zoosanitaire, notamment en cas d'épizootie ;
- Pallier l'absence d'un collègue en vue d'assurer la continuité du service public.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Techniciens
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Santé animale et/ou production animale– niveau Bac+2

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en santé et protection animales ; - Analyse des risques sanitaires ; - Rédaction de documents et d'actes administratifs (rapports, compte-rendu, procès verbaux, etc.) ; - Aptitude à informer le public sur la réglementation applicable et les risques zoonositaire ; - Maîtrise des outils de bureautiques ; - Maîtrise de la langue anglaise. 	X	X X X X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> - Expérience inspection aux frontières ; - Travail en administration
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : INFOMA (formation dispensée sur 12 mois par l'institut National de Formation des personnels du Ministère chargé de l'Agriculture à Lyon (Corbas) pour les agents titulaires)
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :